



Le Livret Eco-Citoyen Enfance Jeunesse

Les objectifs

- Responsabiliser, et développer l'autonomie des enfants et des jeunes,
- Lutter contre « l'activité de consommation »,
- Rassembler les jeunes autour de projets « Eco-Citoyens »,
- Initier le public à la valeur du travail,
- Réduire les coûts des animations et des séjours.

Le public visé

- Les enfants du Club Junior (Cm1/Cm2) ; passerelle avant l'Espace Jeunes,
- Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants (CME),
- Les jeunes de l'Espace Jeunes (Collèges),
- Les jeunes de l'Accueil de jeunes (14-17 ans).

Le principe du LECEJ (livret Eco-Citoyen Enfance Jeunesse)

Avec l'accord de ses parents, le mineur concerné à la possibilité de capitaliser des points sur un compte rattaché à son dossier d'inscription :

1/ de manière « commerciale » _____

En participant à des actions d'autofinancement.

Exemples : Lavage de voitures, ventes d'objets, ...

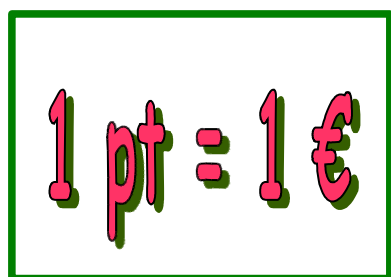
Recettes / Nombre de participants = « X » points

2/ de manière « Eco-citoyenne » _____

En participant à un projet proposé par les élus.

Exemples : Nettoyage d'un espace vert, restauration d'un lieu, ...

« X » points par participant, sur proposition du Conseil Municipal



Utilisation des points

Le détenteur du Livret (LECEJ) peut utiliser ses points (avec accord et signatures des parents) quand il le souhaite, pour aider au financement d'une animation, d'un séjour ou d'une sortie ; les points sont déduits du coût total.

Exemple : Séjour au ski = 300,00 € - 100 points Reste à la charge de la famille : 200,00 €